

un soldat revenu de la guerre serre entre ses bras un de ses enfants, tandis que sa femme et sa fille lui font fête, derrière eux-ci, deux femmes, l'une, assise, lit une lettre de son fils absent, l'autre est agenouillée et prie; à droite, un blessé étendu sur un brancard reçoit les soins d'une religieuse, une veuve agenouillée serre sur son coeur son fils orphelin, au second plan un mutilé de guerre, tout à l'arrière-plan un vieillard tend les mains vers le Rédempteur. En exergue, cette inscription: *Misereor super turbam — Ministerio Sedis Apostolicae.*

La médaille est l'oeuvre du graveur Giuseppe Romagnoli. Trois exemplaires, en or, en argent, en bronze, ont été présentés au pape ces jours-ci par le cardinal secrétaire d'Etat, accompagné du commandeur Camille Serafini, custode du cabinet de numismatique du Vatican, et du graveur Romagnoli.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS MESSE D'EXPOSITION

Le jour de l'ouverture des Quarante-Heures, la lunule est placée d'avance de grand matin sur l'autel, de crainte qu'on oublie de l'y placer avant la messe chantée. Un prêtre qui célèbre une messe basse la consacre et la dépose dans le tabernacle. Le curé prévenu fait consommer cette hostie à une autre messe basse, afin de faire consacrer une nouvelle hostie à la messe d'exposition. Le curé était-il tenu d'agir ainsi ou pouvait-il, en cette occasion, accepter le fait accompli et ne pas renouveler la consécration de la grande hostie ?

I — A une exposition du saint Sacrement, en dehors de la Fête-Dieu (ou de la solennité de cette fête) et de l'exposition des Quarante-Heures, on peut, si l'hostie est déjà consacrée et conservée dans le tabernacle, ne pas en consacrer d'autre, à cette fin, à la messe d'exposition. Seulement alors, comme il a été décidé, le 27 mai 1911, ¹ l'exposition de l'hostie n'aura pas lieu à la communion, mais après la messe.

¹ On peut lire cette décision dans l'*Ami du clergé*, vol. XXXIII, 1911, p. 691, à X.